

# **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ (procuration à Christian GOUX), Jean LETELLIER, Valérie RENOUF (procuration à Michel BOIVIN), Béatrice RIBES,

## **I. Élection du secrétaire**

Raymond ROBIN a été élu secrétaire.

## **II. Procès-verbal de la séance du mardi 26 janvier 2016**

Il est approuvé à l'unanimité.

## **III. Révision du PLU : rapport de la commission de l'urbanisme sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)**

Christian GOUX rend compte au conseil municipal des discussions de la commission de l'urbanisme élargie avec monsieur MERCIER, en charge de la préparation du projet de PADD. Il indique que 9 hectares de dents creuses ont été proposés par la commission pour être inscrits au PADD. Ceux-ci sont portés à l'écran par Alain MARIE. Il ajoute que la commission a, par ailleurs, proposé deux zones d'aménagement d'environ 3 hectares au total. Elles sont localisées l'une au nord, entre la rue des Quarantaines nord et la rue serpentine pour l'implantation d'une résidence seniors ; l'autre au sud, entre la rue des Quarantaines sud et le chemin de l'amour. Dans les deux cas, les parties les plus à l'ouest seront retirées de la constructibilité parce que considérées comme des zones humides, après sondages effectués par monsieur MERCIER. Il conclut en précisant qu'une douzaine d'hectares sont donc proposés à l'inscription dans le projet de PADD.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

## **IV. Rapport de la commission des finances sur les résultats budgétaires 2015**

En l'absence de Béatrice RIBES, rapporteuse de la commission des finances, le maire rappelle au conseil municipal que la préparation du budget se déroule en quatre étapes : 1 bilan 2015 ; 2 projets 2016 ; 3 avis de la trésorière ; 4 propositions définitives de la commission au conseil municipal. Puis il rend compte de la première étape avec la réunion de la commission des finances portant sur l'ensemble des dépenses 2015 pour chacun des trois budgets relatifs à l'assainissement collectif, au camping et à la commune.

Après une présentation détaillée de chacun d'eux, ligne par ligne, il résume et commente leurs situations globales respectives :

- 1) Budget assainissement : excédent de fonctionnement : 135 251.66 €  
excédent d'investissement : 375 137.99 €

Les prochaines tranches d'assainissement collectif pourront être autofinancées.

- 2) Budget du camping : excédent d'exploitation : 15 565.13 €  
déficit d'investissement : 82 250.61 €

Le conseil municipal décide que l'emprunt inscrit au budget 2015 et restant à réaliser doit être lancé.

- 3) Budget communal : excédent de fonctionnement : 463 926.58 €  
Excédent d'investissement : 173 412.18 €

Les prochains équipements - cantine, plateau scolaire et salle polyvalente - pourront être largement autofinancés.

## **V. Classement de l'office de tourisme en catégorie III**

Le maire informe le conseil municipal de la lettre de monsieur le préfet de la Manche l'informant du classement de l'office de tourisme en catégorie III et rappelle tout l'intérêt de ce classement. Il adresse ses remerciements et ses félicitations à Delphine CHEVREAU, qui a réalisé l'essentiel du dossier de demande de classement.

## **VI. Propositions du conseil départemental en matière d'insertion-emploi**

Le maire rappelle que le conseil départemental de la Manche encourage le recrutement d'allocataires du RSA dans le cadre de contrats aidés, afin de leur permettre de retrouver un emploi.

Après un entretien avec madame Jacqueline BIGOT, référente insertion emploi pour le centre Manche, et sur sa proposition, il sollicite l'avis du conseil municipal en vue de la réalisation d'un contrat de 6 mois, à raison de 7 heures de travail hebdomadaire et une prise en charge financière du conseil départemental à hauteur de 90%. Il ajoute qu'il s'agit d'accompagner la politique sociale du département. Thierry MOURLON indique qu'il existe une formule permettant de porter le temps de travail à 24 heures par semaine. Le conseil municipal engage un débat sur les deux propositions et charge le maire d'examiner leur faisabilité, après avis des personnels communaux éventuellement concernés par les questions concrètes d'accompagnement au retour à l'emploi de la personne recrutée.

**CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**  
**Séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016**

**VII. Questions diverses**

**1. Remplacement du tracteur**

Le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé en mai 2015 l'achat d'un nouveau tracteur auprès de la SA LEBAUDY à Sainteny, avec reprise de l'ancien pour une somme de 5 000 €. Le nouveau tracteur a été livré début janvier 2016.

Le maire indique qu'il convient de prendre une délibération afin de permettre le paiement de la facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge le maire :

- du paiement de la facture d'achat du tracteur John DEERE à la SA LEBAUDY de Sainteny, pour un montant de 27 400 € HT, soit 32 880€ TTC ;
- de l'émission d'un titre de recettes pour la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 5 000 €.

**2. Parcelles mobilhomes – modification des titulaires de contrats**

Le maire informe le conseil municipal des modifications suivantes :

- Parcelle 1D : suite au décès de monsieur Roger MOTTIN, le contrat de location pour la parcelle doit être établi au nom de sa fille, Catherine MOTTIN.
- Parcelle 18F : suite au décès de monsieur Jacques BOUCHER, le contrat de location pour la parcelle doit être établi au nom de sa fille, Sabine BOUCHER.
- Parcelle 30F : suite au décès de monsieur Gérard PROD'HOMME, le contrat de location pour la parcelle doit être établi au nom de son fils, Eric PROD'HOMME.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications susvisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

**3. Bac à sable au groupe scolaire**

Sylvie LAVILLE et Thierry MOURLON renouvellent la demande exprimée en conseil d'école de l'implantation d'un bac à sable dans la cour de récréation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord et charge Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, de la réalisation.

**4. Consultation pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif**

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, donne le résultat de la consultation réalisée pour la mission d'ingénierie et d'assistance technique dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif prévus en 2016.

Entreprise	Estimatif travaux HT	Rémunération prestataire HT	Pourcentage d'évolution
ARTELIA	340 000 €	13 800.00 €	0
PRY TECH	270 000 €	7 410.00 €	2.75
SAFEGE	330 000 €	17 015.90 €	3.97
SIBEO	300 000 €	18 000.00 €	6.00

Christian GOUX explique que la colonne « pourcentage d'évolution » correspond au pourcentage des honoraires qui seraient dus au prestataire, si le montant des travaux était supérieur au montant estimatif indiqué, sur la somme dépassant cette estimation.

Il propose de retenir l'offre de PRY TECH Ingénierie, qui est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de PRY TECH Ingénierie ;
- charge Christian GOUX, maire-adjoint, du suivi de cette affaire.

**5. Aménagement d'un sanitaire extérieur public et réfection de l'ancien bâtiment de la mairie**

Christian GOUX informe le conseil municipal qu'il a contacté Bernard VIMOND, architecte, pour l'aménagement de toilettes extérieures près de la mairie et la réfection de la façade de l'ancien bâtiment de la mairie.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir examiner la demande d'honoraires de l'architecte, qui s'élèvent à 2 500€ HT, soit 3 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et charge Christian GOUX du suivi de cette affaire.

**6. Repas des cheveux blancs**

Charly SAUSSAYE informe le conseil municipal que le prochain « repas des Anciens » aura lieu le 26 octobre. A la demande des responsables du Club du Littoral, une liste des « anciens » sera dressée et un courrier d'invitation leur sera remis. Anne-Marie DAUVIN est chargé des invitations.

## **CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER**

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016**

### **7. Commissions de l'urbanisme et des travaux**

Le maire demande que ces commissions se réunissent dans les meilleurs délais afin d'examiner les programmes de travaux concernant la cantine, le plateau scolaire, la salle polyvalente et le local technique.

### **8. Demande d'élargissement de la voie publique à l'entrée est de la route de Gonneville (RD 144)**

Le maire donne lecture de la lettre de monsieur Jacques et de madame Nadia LETELLIER, domiciliés à la Martinière à Blainville-sur-mer. Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, a rencontré Jacques LETELLIER et s'est entretenu du problème. Des contacts sont prévus avec la mairie de Saint-Malo-de-la-Lande, compte-tenu du fait que les travaux d'élargissement envisagés se situent sur le territoire malouin. Jean-Claude LECONTE est chargé du suivi de la demande.

### **9. Verdun 1916**

Le conseil municipal rejette la demande de don du conseil départemental de la Manche et la valorisation de la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

### **10. Promenade de la Paix à Ouistreham Riva-Bella**

Le conseil municipal rejette la demande de participation à hauteur de 1 500€ émanant de la commune de Riva-Bella, pour la mise en place d'une promenade de la paix à Ouistreham Riva-Bella.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.